

Le CDD de la CASA

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CDD CASA) a été officiellement mis en place le **23 Mai 2003**.

Reflet de la diversité de la population, il compte actuellement **44 membres** représentant des personnes morales : comités, associations, groupements, fédérations.

Mais aussi un collège de personnes **qualifiées**.



Le Bureau

Il est présidé par Bernard TOMASINI, Préfet de Région Honoraire, accompagné dans ses fonctions par:

4 Vice-Présidents ayant des délégations dans les compétences suivantes :

› **Économie et Emploi**

(Groupe thématique présidé par [Patrick DELALANDRE](#))

› **Patrimoine et Environnement**

(Groupe thématique présidé par [Carole GHIBAUDO](#))

› **Transports et Déplacements**

(Groupe thématique présidé par [Laurence BRIFFA](#))

› **Aménagement du Territoire et politique de la ville**

(Groupe thématique présidé par [Thierry LESPINASSE](#))

2 Vice-Présidents délégués

› **Coordination CAP AZUR**

› **Communication et relations extérieures**

Dora LAHLOU-MEINERI

Richard THIERY, Maire de COURMES, membre du Bureau délégué au Conseil de Développement et à la Démocratie de proximité est l' élu référent pour le Conseil de Développement auprès du Président de la CASA.



Rôle et missions

Le Conseil de Développement remplit une **fonction consultative** auprès des élus de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Composé de représentants de la société civile, c'est un **espace de démocratie participative** qui vient en **appui à la réflexion des élus** sur des sujets tels que :

- › l'élaboration du projet de territoire
- › la réflexion prospective et analyse des problématiques de développement
- › le repérage, l'appui et la sélection de projets ainsi que leur évaluation

La valeur ajoutée du Conseil de Développement

Par son souci d'une approche territoriale globale qui dépasse les positions traditionnelles plus centrées sur une échelle locale, le CDD de la CASA permet :

- › d'enrichir les projets
- › de connaître et d'identifier les attentes et besoin du territoire
- › d'être un facilitateur de dialogue, rencontre, partage et mise en réseau des divers acteurs
- › d'apporter des compétences et des expertises additionnelles

Saisine et auto-saisine

Le CDD peut être saisi par le conseil communautaire ou s'auto-saisir (auto-saisine) d'un sujet intéressant et sur lequel il lui semble important et pertinent d'apporter une réflexion auprès des élus communautaires.

